

## Fiche de Données de Sécurité

# Menthe Azur 00 mg - PULP



Conformément à la réglementation CLP14

Version:1

Date de version:29/06/2021

Langue:FR

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Menthe Azur 00 mg - PULP  
UFI : 8YQ1-SJ0V-G00W-UFGG

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide aromatisé pour recharge cigarette électronique.  
Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom: SUNNY SMOKER  
Rue: 91 avenue Jean-Baptiste Clément  
Code postal/Ville: 92100 Boulogne-Billancourt  
Pays: France  
Téléphone: +33 (0)1 83 81 40 70  
Email: reglementation@sunnysmoker.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger -  
Mention d'avertissement -  
Identificateurs du produit -  
Mentions de danger -  
Informations supplémentaires sur les dangers (UE) EUH208 - Contient Mentha arvensis, ext. Peut produire une réaction allergique.  
Mises en garde - Généralités P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.

**CALUMETTE**

|                              |                                                                                         |
|------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| Mises en garde - Prévention  | -                                                                                       |
| Mises en garde - Réponse     | -                                                                                       |
| Mises en garde - Stockage    | -                                                                                       |
| Mises en garde - Élimination | P501 - Jeter le contenu et le récipient en conformité avec les réglementations locales. |

## 2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles

# SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.1. Substances

| Substance                                                                             | C (%)   | Classification                  | Limites de concentration spécifiques | Note |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------|---------------------------------|--------------------------------------|------|
| 2-isopropyl-N,2,3-trimethylbutyramide<br>N°CAS:51115-67-4<br>N°EC:256-974-4<br>N°IDX: | C≤ 1.5% | H302 : Nocif en cas d'ingestion | -                                    | -    |

## 3.2. Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

## 3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

# SECTION 4: PREMIERS SECOURS

## 4.1. Description des premiers secours

|                                 |   |                                                                                                                                       |
|---------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Conseils généraux               | : | En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.                                                              |
| En cas d'inhalation             | : | Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.<br>Fournir de l'air frais.                                                                   |
| Après contact avec la peau      | : | Laver avec de l'eau et du savon.                                                                                                      |
| En cas de contact avec les yeux | : | En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.<br>Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau. |
| En cas d'ingestion              | : | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.<br>NE PAS faire vomir.                                                                          |
| Protection des sauveteurs       | : | Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.                                                                                              |

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                       |   |                                 |
|-----------------------|---|---------------------------------|
| Notes pour le médecin | : | Traiter de façon symptomatique. |
|-----------------------|---|---------------------------------|

# SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. Moyens d'extinction

|                                |   |                                                                        |
|--------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------|
| Moyens d'extinction appropriés | : | Mousse.<br>Poudre d'extinction.<br>Dioxyde de carbone (CO2).<br>Sable. |
|--------------------------------|---|------------------------------------------------------------------------|



Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

## 5.3. Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

## 5.4. Informations complémentaires

- Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
- Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
- Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
- Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
- Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
- Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

# SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Utiliser une protection respiratoire appropriée.
- Assurer une ventilation adéquate.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
- Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
- Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
- Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).
- Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

## 6.4. Référence à d'autres sections

- Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
- Elimination des déchets : voir la section 13.
- Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

## 6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

# SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Mesures de protection

- Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
- Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
- Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.



CALUMETTE

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

- Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
- Retirer les vêtements souillés ou contaminés.
- Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

- Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

### Précautions pour le stockage en commun

- Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique appropriées

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

#### Équipement de protection individuelle



|                                  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection des yeux et du visage | : | Protection oculaire appropriée: Aucune donnée disponible.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Protection de la peau            | : | Protection des mains: Aucune donnée disponible.<br>Protection du corps: Blouse de laboratoire.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Protection respiratoire          | : | Protection respiratoire nécessaire: Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.<br>Appareil de protection respiratoire: Porter une protection respiratoire.<br><b>Remarque:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.</li> <li>- Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.</li> <li>- Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.</li> </ul> |

#### Contrôles liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### 8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES



## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                             |                            |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| Etat physique :                                                             | Liquide                    |
| Couleur :                                                                   | Pas de données disponibles |
| Odeur :                                                                     | Pas de données disponibles |
| Seuil olfactif :                                                            | Pas de données disponibles |
| pH :                                                                        | 6-8                        |
| Point de fusion/point de congélation :                                      | Pas de données disponibles |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :                     | Pas de données disponibles |
| Point d'éclair :                                                            | 101° C (P atm :102,1 kPa)  |
| Taux d'évaporation :                                                        | Pas de données disponibles |
| Inflammabilité :                                                            | Pas de données disponibles |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité : | Pas de données disponibles |
| Pression de vapeur :                                                        | Pas de données disponibles |
| Densité de vapeur :                                                         | Pas de données disponibles |
| Densité relative :                                                          | Pas de données disponibles |
| Solubilité(s) :                                                             | Pas de données disponibles |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau (journal KOC) :                       | Pas de données disponibles |
| Température d'auto-inflammabilité :                                         | Pas de données disponibles |
| Température de décomposition :                                              | Pas de données disponibles |
| Viscosité :                                                                 | Pas de données disponibles |
| Propriétés explosives :                                                     | Pas de données disponibles |
| Propriétés comburantes :                                                    | Pas de données disponibles |

## 9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles.

## SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles

### 10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles



## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Toxicité orale aiguë

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

#### Substances

##### Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1)

Espece : Pas de données disponibles  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | =         | 1 240  | mg/kg bw |

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.2. Toxicité cutanée aiguë

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

#### Substances

##### Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1)

Espece : Pas de données disponibles  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Opérateur | Valeur | Unité    |
|-----------|-----------|--------|----------|
| DL50:     | =         | 5 000  | mg/kg bw |

Conclusion : Aucun effet négatif observé

### 11.3. Toxicité aiguë par inhalation

#### Données sur le mélange

Pas de données disponibles

#### Substances

Pas de données disponibles

### 11.4. Corrosion cutanée

#### Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

#### Substances

##### Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1)

Type de test : Pas de données disponibles  
 Espece : Pas de données disponibles  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| -         | -     | -          | -             |



CALUMETTE

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

### 11.5. Lésions oculaires

#### Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

#### Substances

##### Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1)

Type de test : Pas de données disponibles  
 Espece : Pas de données disponibles  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Type de méthode : Pas de données disponibles  
 Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Cadre | Time Point | Reversibilité |
|-----------|-------|------------|---------------|
| -         | -     | -          | -             |

Conclusion : Aucun effet indésirable observé (non irritant)

### 11.6. Sensibilisation de la peau

#### Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

#### Substances

##### Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1)

Espece : Pas de données disponibles  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles  
 Concentration : Pas de données disponibles

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| -         | -      | -     |

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisation)

### 11.7. STOT RE

#### Données sur le mélange

Le produit n'est pas classé.

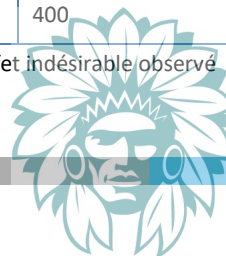
#### Substances

##### Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1)

Espece : subaiguë, rat  
 Sexe : Pas de données disponibles  
 Directives : Pas de données disponibles  
 Voie d'administration : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles  
 Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

| Paramètre | Resultats/Sexe | Opérateur | Valeur | Unité                        |
|-----------|----------------|-----------|--------|------------------------------|
| NOAEL     | -              | =         | 400    | mg/kg de poids corporel/jour |

Conclusion : Voie orale - effets systémiques : Aucun effet indésirable observé



**11.8. STOT SE****Données sur le mélange**

Le produit n'est pas classé.

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.9. STOT RE****Données sur le mélange**

Le produit n'est pas classé.

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.10. Carcinogénicité****Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.11. Toxicité pour la reproduction et le développement****Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.12. Génotoxicité****Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.13. Génotoxicité in vitro****Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.14. Sensibilisation respiratoire****Données sur le mélange**

Pas de données disponibles

**Substances**

Pas de données disponibles

**11.15. Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

**SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité aquatique court terme****Substances**

Mentha arvensis, ext. (CAS: 90063-97-1)



|                   |   |                            |
|-------------------|---|----------------------------|
| Animaux/Categorie | : | Poisson                    |
| Espec             | : | Pas de données disponibles |
| Durée du test     | : | 4                          |
| Unité             | : | journées                   |
| Directives        | : | Pas de données disponibles |

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| CL50:     | 3.01   | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

|                   |   |                            |
|-------------------|---|----------------------------|
| Animaux/Categorie | : | aux invertébrés aquatiques |
| Espec             | : | Pas de données disponibles |
| Durée du test     | : | 48                         |
| Unité             | : | h                          |
| Directives        | : | Pas de données disponibles |

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | 2.43   | mg/L  |

Remarques : Pas de données disponibles

|                   |   |                                             |
|-------------------|---|---------------------------------------------|
| Animaux/Categorie | : | aux algues aquatiques et aux cyanobactéries |
| Espec             | : | Pas de données disponibles                  |
| Durée du test     | : | Pas de données disponibles                  |
| Unité             | : | Pas de données disponibles                  |
| Directives        | : | Pas de données disponibles                  |

| Paramètre | Valeur | Unité |
|-----------|--------|-------|
| EC50:     | 2.63   | mg/L  |

Remarques : pour les algues d'eau douce

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

## 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

## 12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

# SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION



### 13.1. Élimination des produits/emballages

#### Codes déchet

- La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

#### Options de traitement des déchets

- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.
- Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.
- Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.
- Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.
- Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

#### Remarque

- Pour le recyclage, contacter le fabricant.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

|                                             | Transport terrestre (ADR/RID) | Transport fluvial (ADN) | Transport maritime (IMDG) | Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) |
|---------------------------------------------|-------------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU                            | -                             | -                       | -                         | -                                   |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies    | -                             | -                       | -                         | -                                   |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport |                               |                         |                           |                                     |
| Classe ou division                          | -                             | -                       | -                         | -                                   |
| Étiquette (s) de danger                     |                               |                         |                           |                                     |
| 14.4. Groupe d'emballage                    | -                             | -                       | -                         | -                                   |

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

### 14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Pas de données disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.



### 15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création : 29/06/2021  
Date de version : 29/06/2021  
Date d'impression : 29/06/2021

### 16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

### 16.2. Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.  
IATA : International Air Transport Association.  
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.  
DPD : Directive Préparation Dangereuses.  
N° ONU: Numéro des Nations Unies.  
N° EC : Numéro Commission européenne.  
ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.  
ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.  
CLP: Classification, étiquetage et emballage.  
VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

### 16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

### 16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302                      Acute Tox. 4 ORAL                      Nocif en cas d'ingestion

### 16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

